

**RÉPONSE COMPLÈTE DU GOUVERNEMENT AU RAPPORT DU COMITÉ
PERMANENT DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES ET DU DÉVELOPPEMENT
INTERNATIONAL, INTITULÉ « RENFORCEMENT DE L'ENGAGEMENT DU
CANADA EN EUROPE DE L'EST ET EN ASIE CENTRALE »¹**

INTRODUCTION

Le gouvernement du Canada a examiné attentivement le rapport du Comité permanent des affaires étrangères et du développement international (ci-après appelé « le Comité ») et remercie ses membres de lui avoir donné l'occasion de participer aux audiences ayant mené au dépôt du présent rapport. Le gouvernement reconnaît que le Comité a accordé une attention considérable à cet enjeu important, et apprécie l'intérêt qu'il a manifesté de façon continue à l'égard de l'engagement du Canada en Europe de l'Est et en Asie centrale.

Le gouvernement est heureux de constater que bon nombre des recommandations formulées par le Comité concordent avec les démarches actuelles du Canada.

Il existe d'importantes différences dans la nature des relations du Canada avec les pays indiqués dans le rapport, et dans la nature des pays eux-mêmes. De même, le Comité a qualifié à bon escient la relation que le Canada entretient avec la Russie comme l'un des éléments qui devront être abordés dans le cadre de notre engagement plus vaste avec la région.

En ce qui concerne l'Europe de l'Est, d'importants liens historiques et interpersonnels sous-tendent les relations du Canada avec ce secteur et assurent leur dynamisme constant. Bon nombre de pays dans la région de l'Europe de l'Est sont membres de l'UE qui, à la suite de la signature et de l'application provisoire de l'Accord économique et commercial global (AECG) et de l'Accord de partenariat stratégique (APS) qui l'accompagne, est devenue l'un des plus importants partenaires internationaux du Canada. Bon nombre de ces pays sont également membres de l'OTAN, qui fait partie de l'engagement international du Canada à protéger la paix et la sécurité régionales et globales. Les partenariats que nous avons établis par ces deux voies reflètent une communauté des valeurs qui joue un rôle essentiel dans le maintien d'un ordre mondial fondé sur des règles.

Même si la présence du Canada en Asie centrale est plus modeste qu'en Europe de l'Est, elle repose toutefois sur une coopération économique et thématique importante, plus particulièrement sur les enjeux nucléaires et le climat. Le Canada est le deuxième investisseur en importance au Kazakhstan et le principal investisseur en République kirghize. Le Canada voit le maintien de l'indépendance et le développement démocratique des États en Asie centrale comme des éléments essentiels de la stabilité régionale. Le Canada continuera de travailler avec les États dans la région, ainsi qu'avec d'autres partenaires et alliés sur le terrain, par l'entremise de voies

¹ Le texte complet du rapport se trouve à l'adresse suivante :

www.ourcommons.ca/Content/Committee/421/FAAE/Reports/RP9259295/faaerp13/faaerp13-f.pdf

bilatérales et multilatérales.

Vous trouverez ci-dessous la réponse du gouvernement aux recommandations particulières formulées par le Comité, y compris les mesures pertinentes que le gouvernement du Canada mettra en œuvre grâce à son engagement avec les pays d'Europe de l'Est et d'Asie centrale.

RECOMMANDATION 1

Le gouvernement du Canada devrait maintenir ses sanctions contre des représentants de la Russie et ceux de la Crimée qui ont été nommés après l'annexion de cette région, contre les responsables du conflit armé dans l'est de l'Ukraine, et contre les individus qui sont impliqués dans l'enlèvement de citoyens ukrainiens en Russie ainsi que de Tatars et d'autres personnes en Crimée, et qui ont participé à l'organisation de simulacres de procès intentés contre les victimes des enlèvements. Le gouvernement du Canada devrait aussi faire des démarches auprès du gouvernement russe concernant la nécessité de respecter le droit international et la souveraineté de l'Ukraine.

RÉPONSE

Le gouvernement du Canada souscrit à cette recommandation. En réaction à l'annexion illégale de la Crimée par la Russie et à l'appui de cette dernière à l'insurrection dans l'est de l'Ukraine, et en coordination avec ses partenaires, le Canada a imposé un large éventail de sanctions économiques liées à la Russie, y compris l'inscription de plus de 300 citoyens et entités russes et ukrainiens, dans les mesures réglementaires adoptées en vertu de la *Loi sur les mesures économiques spéciales*. Les mesures réglementaires régissant les sanctions économiques du Canada en relation avec la Russie demeureront en place jusqu'à abrogation, et leur durée est clairement liée à la mise en œuvre complète, par la Russie, des engagements qu'elle a pris en vertu des accords de Minsk et à son respect de la souveraineté et de l'intégrité territoriale de l'Ukraine. Le gouvernement du Canada est prêt, au besoin, à imposer des sanctions supplémentaires afin de maintenir la pression sur la Russie. Les décisions du Canada sur les sanctions sont prises en étroite collaboration avec nos partenaires et alliés internationaux, y compris les membres du G7, les alliés de l'OTAN et l'UE.

La nouvelle *Loi sur la justice pour les victimes de dirigeants étrangers corrompus* et les modifications apportées à la *Loi sur les mesures économiques spéciales* (LMES) permettent au Canada de prendre des mesures supplémentaires pour répondre aux cas de violations des droits de la personne et d'actes de corruption à grande échelle partout dans le monde, ce qui permettra de renforcer le vaste éventail d'outils dont il dispose actuellement pour promouvoir les droits de la personne et lutter contre la corruption.

Notre politique de non-reconnaissance de l'annexion illégale de la Crimée par la Russie est claire. Nous continuons de suivre de près et avec préoccupation la détérioration de la situation en Crimée, et continuerons d'aborder, au sein des divers forums internationaux, le traitement réservé à la population des Tatars de la Crimée et aux prisonniers politiques en Crimée et en Russie.

Enfin, le Canada engage des démarches diplomatiques auprès de la Russie, et a rétabli des voies de dialogue pour faire avancer les intérêts du Canada et exprimer les valeurs canadiennes. Notre

engagement comprend des communications claires et directes avec la Russie sur sa conduite qui mine l'ordre international fondé sur des règles.

RECOMMANDATION 2

Le gouvernement du Canada devrait continuer d'appuyer les efforts multilatéraux, y compris ceux entrepris dans le cadre de l'OSCE, de l'OTAN, de l'ONU et d'autres organisations internationales, qui visent à résoudre l'invasion militaire et l'annexion illégale de territoire ukrainien par la Russie, ainsi que le soutien logistique et militaire apporté au conflit armé dans l'est de l'Ukraine. À cette fin, le gouvernement du Canada devrait maintenir son engagement à l'égard de l'Opération UNIFIER.

RÉPONSE

Le gouvernement du Canada souscrit à cette recommandation. Le Canada appuie les efforts diplomatiques en cours, y compris ceux déployés à l'intérieur du cadre du « Format Normandy », afin de trouver une solution pacifique au conflit dans l'est de l'Ukraine, et continue d'appuyer les efforts de l'OSCE, notamment en contribuant plus de 15,8 millions de dollars à la Mission spéciale d'observation en Ukraine et en y déployant jusqu'à 50 observateurs. Nous jouons un rôle actif au sein de l'OSCE, de l'OTAN, des Nations Unies et des autres organisations internationales en vue d'aborder la question de l'occupation et de l'annexion illégale de la Crimée par la Russie et l'appui continu de cette dernière à l'insurrection dans l'est de l'Ukraine. Le Canada est fier d'avoir coparrainé la résolution de l'Assemblée générale des Nations Unies sur la situation des droits de la personne dans la République autonome de Crimée et la ville de Sébastopol, qui décrit et condamne les nombreux abus et violations graves des droits de la personne perpétrés contre les résidents de la Crimée, et demande que les observateurs internationaux des droits de la personne aient accès à ce pays.

Dans le cadre du soutien bilatéral du Canada pour aider l'Ukraine à maintenir sa souveraineté, sa sécurité et sa stabilité, le gouvernement du Canada a prolongé sa mission d'instruction militaire, l'Opération UNIFIER, jusqu'à la fin de mars 2019. À ce jour, grâce à l'Opération UNIFIER, le personnel des Forces armées canadiennes a formé plus de 5 000 soldats ukrainiens.

RECOMMANDATION 3

Le gouvernement du Canada devrait continuer de s'assurer que l'aide internationale accordée par le Canada à l'Ukraine profite aux populations les plus vulnérables, et tout particulièrement aux Tatars de Crimée et aux personnes qui ont été déplacées à l'intérieur du pays par le conflit armé dans l'est de l'Ukraine et par l'annexion illégale de la Crimée.

RÉPONSE

Le gouvernement du Canada souscrit à cette recommandation. En juin 2017, le Canada a lancé sa Politique d'aide internationale féministe, qui reconnaît qu'une approche féministe fournit le moyen le plus efficace de réorienter l'aide au développement du Canada afin d'aider les personnes les plus pauvres et vulnérables et de bâtir un monde plus paisible, plus inclusif et plus prospère.

À titre de partenaire de confiance, le soutien du Canada est toujours grandement nécessaire. Le conflit actif et prolongé dans l'est de l'Ukraine grève les finances de la nation, ce qui laisse

moins de ressources pour accroître considérablement les besoins en matière de protection sociale. Cela crée une situation d'incertitude, et a entraîné une augmentation de la pauvreté et des besoins pour des centaines de milliers de civils. On estime que 4,4 millions de personnes continuent d'être touchées par le conflit, et que ce sont les femmes et les personnes âgées qui en sont les principales victimes. Sur le plan économique, le conflit a perturbé le centre industriel de l'Ukraine, qui était responsable de 60 p. 100 des exportations de métaux de l'Ukraine, et a réduit considérablement la production des petites et moyennes entreprises (PME) dans la région. Sur le plan social, ce conflit a exacerbé la prévalence de la violence fondée sur le sexe en Ukraine, plus particulièrement parmi les populations touchées par le conflit, et il y a un manque d'infrastructures et de services adéquats permettant de prévenir la violence fondée sur le sexe et d'intervenir auprès des personnes ayant survécu à cette violence.

La programmation actuelle du Canada fait une différence dans la vie des Ukrainiens vulnérables. Par exemple, le Canada contribue à faire en sorte que les médias nationaux et régionaux soient mieux informés de la situation difficile à laquelle font face les personnes déplacées dans leur propre pays, ce qui permet une plus grande cohésion entre les communautés. Le Canada a également appuyé deux Tatars de Crimée, qui ont récemment été libérés après avoir été emprisonnés illégalement et pour des motifs politiques en Crimée, lors de sa participation au Conseil ministériel de l'Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe. Cette visite a donné une occasion unique d'attirer l'attention sur la situation actuelle des droits de la personne pour les Tatars de Crimée au sein de la Crimée occupée.

Le Canada continuera de surveiller la situation humanitaire pour veiller à ce que les besoins essentiels des femmes, filles, hommes et garçons les plus vulnérables soient comblés, et il continuera de fournir, au besoin et comme il convient, une aide humanitaire sexospécifique aux personnes touchées par la crise.

RECOMMANDATION 4

Le gouvernement du Canada devrait travailler avec ses alliés de l'Europe de l'Est, de l'Asie centrale et d'ailleurs pour améliorer les mécanismes de défense collective contre les cyberattaques, assurer une surveillance proactive afin de reconnaître les campagnes de désinformation et élaborer des contre-mesures pour minimiser les dommages infligés par les mesures de guerre de l'information. À cette fin, le gouvernement du Canada devrait, notamment, consacrer un soutien continu en financement et en personnel aux centres d'excellence de l'OTAN pour la cybersécurité coopérative (en Estonie) et pour les communications stratégiques (en Lettonie).

RÉPONSE

Le gouvernement du Canada souscrit à cette recommandation. En collaboration avec d'autres intervenants importants, y compris nos alliés au sein de l'OTAN et nos partenaires, les représentants canadiens surveillent continuellement les cyberactivités répréhensibles, et des mesures sont prises pour veiller à la robustesse de la cyberinfrastructure du Canada. Cet effort consiste, entre autres, à mieux informer le public canadien des menaces réelles que posent les campagnes de désinformation, à encourager la pensée critique en vue de repérer les tentatives de désinformation et à assurer des communications ouvertes et transparentes sur les engagements du gouvernement du Canada en ce qui a trait à sa politique étrangère, notamment en Europe de l'Est

et en Asie centrale.

Le Canada apporte son soutien et contribue aux activités du Centre d'excellence pour la cyberdéfense en coopération de l'OTAN en Estonie et du Centre d'excellence pour les communications stratégiques de l'OTAN en Lettonie. Le gouvernement du Canada a envoyé un officier militaire au Centre en Lettonie en tant que contribution nationale volontaire dans le cadre de l'Opération REASSURANCE.

La coopération du Canada en matière de sécurité avec les États d'Asie centrale se fait surtout par l'entremise du Partenariat de l'OTAN pour la paix et la coopération concernant l'Afghanistan, comme dans le contexte du forum relatif au « Cœur d'Asie » et au Processus d'Istanbul. L'application de la « défense collective » à des enjeux de cybersécurité est différente, dans ce contexte, de l'approche adoptée avec les partenaires ou alliés de l'OTAN avec qui le Canada entretient des relations plus robustes en matière de défense.

Il est important de souligner l'importance, en Asie centrale, du renforcement de la littératie médiatique du public, de même que de la solidité de la société civile, comme moyen d'accroître la capacité de la citoyenneté de reconnaître la désinformation et de donner une voix aux personnes capables d'attirer l'attention sur cet enjeu. Un espace restreint pour les médias dans les pays aux prises avec de la désinformation et des problèmes liés à la cybersécurité accroît la vulnérabilité des citoyens à des campagnes de désinformation.

RECOMMANDATION 5

Le gouvernement du Canada devrait continuer de faire preuve de leadership sur les questions de sécurité en menant des déploiements soutenus dans le cadre de l'Opération REASSURANCE, y compris en contribuant aux missions de police aérienne en Europe de l'Est et aux groupements tactiques de la présence avancée renforcée dans les pays baltes et en Pologne.

RÉPONSE

Le gouvernement du Canada souscrit à cette recommandation. En réponse à l'évolution de l'environnement de sécurité international, le Canada a accru sa présence militaire en Europe et renforcé sa posture de dissuasion. Le Canada est le pays-cadre pour le groupe tactique multinational en Lettonie dans le contexte de la présence avancée renforcée de l'OTAN. Grâce à l'Opération REASSURANCE, les Forces armées canadiennes mènent régulièrement des missions de police aérienne, plus récemment en Roumanie et en Islande, et maintient une frégate, selon une rotation continue, dans le cadre de la Force navale permanente de l'OTAN.

RECOMMANDATION 6

Le gouvernement du Canada devrait travailler avec le milieu des affaires canadien pour amorcer un dialogue avec des représentants des gouvernements et de la société civile et des chefs d'entreprise de tous les pays qui ont subi l'occupation et la domination soviétiques concernant les pratiques exemplaires à suivre en matière de lutte contre la corruption dans les secteurs public et privé.

RÉPONSE

Le gouvernement du Canada souscrit à cette recommandation, qui cadre bien avec une approche

globale de promotion des pratiques d'affaires responsables ainsi que les efforts multilatéraux que nous déployons en vue de renforcer les normes mondiales de lutte contre la corruption. Nous reconnaissons que la corruption engendre de l'inégalité et mine la confiance du public à l'égard des institutions et de l'équité.

Le réseau des missions diplomatiques du Canada à l'étranger s'attache activement à favoriser, auprès des entreprises, des représentants des gouvernements hôtes et de la société civile, la sensibilisation et une bonne compréhension au sujet des pratiques d'affaires responsables. Le gouvernement du Canada impose également des exigences strictes aux entreprises qui reçoivent de l'aide du Service des délégués commerciaux dans leur recherche de débouchés à l'étranger. Les entreprises canadiennes qui sollicitent de l'aide auprès du SDC doivent déclarer qu'elles ne s'adonnent pas à la corruption. En outre, le SDC exige aux entreprises canadiennes de déclarer dans un document si elles ou une société affiliée font l'objet d'accusations ou ont été condamnées en vertu des lois canadiennes de lutte contre la corruption, y compris la *Loi sur la corruption d'agents publics étrangers* (LCAPE) du Canada, au cours des cinq dernières années. La règle comprend maintenant l'approvisionnement pour les propres achats du gouvernement et une législation exigeant la divulgation des paiements versés par les sociétés extractives canadiennes au gouvernement. La déclaration exigée par le Service des délégués commerciaux est conforme aux exigences d'Exportation et développement Canada (EDC) et de la Corporation commerciale canadienne (CCC).

La disposition législative adoptée par le Canada pour mettre en œuvre la Convention de l'OCDE sur la lutte contre la corruption d'agents publics étrangers dans les transactions commerciales internationales, la *Loi sur la corruption d'agents publics étrangers* (LCAPE), est entrée en vigueur le 14 février 1999. La Loi prévoit que toute personne qui, dans le cours des affaires, tente de corrompre un agent public étranger commet une infraction pénale. En vertu de cette loi, les particuliers et les sociétés peuvent être poursuivis pour des actes commis au Canada et à l'étranger. La LCAPE consolide le rôle de premier plan du Canada dans la lutte contre la corruption et dans la promotion de pratiques commerciales saines à l'échelle internationale, et elle confirme la détermination du gouvernement à respecter la Convention de l'OCDE sur la lutte contre la corruption.

Le SDC fournit régulièrement aux entreprises canadiennes menant des activités à l'étranger, notamment en Europe de l'Est et en Asie centrale, des breffages relatifs aux marchés qui portent sur les risques de corrompre des agents publics étrangers, et sur la façon optimale d'atténuer ces risques dans des marchés précis. Dans le cadre de la Stratégie de responsabilité sociale des entreprises (RSE) du Canada, les missions à l'étranger et les bureaux régionaux au Canada ont élaboré de nombreuses initiatives dans leurs régions respectives et ont participé à diverses activités de lutte contre la corruption organisées par des chambres de commerce locales et bilatérales, des organisations gouvernementales (locales, nationales, internationales) ainsi que des organisations multilatérales comme le Pacte mondial. Pour appuyer ces efforts, le gouvernement du Canada offre au personnel une formation spécialisée sur les obligations internationales du Canada en vue de prévenir et de combattre la corruption, de promouvoir la RSE, de même que les responsabilités des représentants en vertu de la LCAPE, ainsi que les préoccupations concernant la corruption dans des marchés précis.

Fait particulièrement important en Europe de l'Est et en Asie centrale, le Canada fait la promotion d'une conduite responsable des affaires grâce aux efforts qu'il déploie en vue d'améliorer la transparence et la responsabilisation dans le secteur de l'extraction. Le Canada s'est joint à l'Initiative pour la transparence dans les industries extractives (ITIE) en février 2007, à titre de pays donateur qui soutient cette initiative. L'ITIE appuie une transparence accrue dans les pays en développement riches en ressources grâce à la publication et à la vérification complètes des paiements des entreprises et des reçus du gouvernement découlant des opérations pétrolières, gazières et minières. La *Loi sur les mesures de transparence dans le secteur extractif* (LMTSE) est entrée en vigueur le 1^{er} juin 2015. La LMTSE donne suite aux engagements internationaux du Canada, soit contribuer aux efforts déployés par la communauté internationale en vue d'accroître la transparence et de contrer la corruption dans le secteur extractif en exigeant aux entités extractives actives au Canada de divulguer publiquement, sur une base annuelle, les paiements précis versés à tous les gouvernements au Canada et à l'étranger.

En ce qui concerne les autres éléments relatifs à la région de l'Europe de l'Est, le chapitre de l'AECG qui porte sur les marchés publics engage tant le Canada que les États membres de l'EU à passer les marchés visés suivant des règles de transparence et d'impartialité qui sont propres à éviter les conflits d'intérêt et de nature à prévenir les pratiques frauduleuses. L'Accord de libre-échange entre le Canada et l'Ukraine renferme des dispositions visant à combattre la corruption, et qui demandent à chaque partie de prendre des mesures particulières et de coopérer au sein des forums régionaux et multilatéraux pour contrer la corruption.

Le Canada continue de travailler avec plusieurs partenaires d'Europe de l'Est et d'Asie centrale afin d'explorer de nouvelles méthodes de coopération sur des questions liées à la corruption, au commerce et à l'investissement, souvent à l'initiative des partenaires. Nous continuerons d'appuyer les initiatives visant à renforcer la gouvernance dans l'ensemble de la région, plus particulièrement en raison du fait que plusieurs pays dans la région s'inspirent du Canada comme modèle de gouvernance.

RECOMMANDATION 7

Le gouvernement du Canada devrait tirer parti des initiatives multilatérales et bilatérales actuelles pour appuyer le renforcement des valeurs démocratiques, de la bonne gouvernance, de la démocratie participative, de la primauté du droit et de l'inclusion sociale des groupes marginalisés, comme les femmes, la communauté LGBTI et les populations autochtones, en maintenant un dialogue avec des représentants gouvernementaux, des parlementaires et des membres de la société civile de tous les pays qui ont subi l'occupation et la domination soviétiques.

RÉPONSE

Les Nations Unies et ses organismes spécialisés sont au cœur des travaux que nous réalisons à l'échelle internationale au chapitre des droits de la personne. Le Canada est l'un des signataires des sept conventions internationales sur les droits de la personne, et encourage régulièrement d'autres pays à y participer. Nous jouons un rôle proactif et positif en appui au système multilatéral des droits de la personne au Conseil des droits de l'homme (CDH) des Nations Unies. Par exemple, le Canada présente régulièrement ses recommandations aux pays qui se

présentent dans le cadre de l'Examen périodique universel (EPU) du CDH. Cette participation permet d'apporter des améliorations en matière de droits de la personne et de démontrer l'engagement du Canada à l'égard de l'architecture internationale des droits de la personne. Le Canada a récemment publié les récentes recommandations de l'EPU pour la région de l'Europe de l'Est et de l'Asie centrale, y compris celles préparées pour la République tchèque, la Lituanie, la Moldavie, la Pologne et l'Ukraine, et les a rendues facilement accessibles.

De façon plus générale, le Canada a chapeauté une déclaration conjointe sans précédent sur l'inclusion et la diversité lors de la session de mars 2017 du CDH. Cette déclaration souligne les avantages de l'inclusion et de la diversité et ses liens inhérents avec un respect accru pour les droits de la personne. Quatre-vingt-trois États ont adhéré à cette déclaration, dont plusieurs d'Europe de l'Est et d'Asie centrale (y compris l'Arménie, l'Estonie, la Géorgie, la Lettonie, la Lituanie, la Roumanie et l'Ukraine). Le Canada a également cherché à changer le discours lors de la Troisième Commission des questions sociales, humaines et culturelles de l'Assemblée générale des Nations Unies en travaillant avec une vaste section transversale d'États membres afin de renforcer le langage sur l'inclusion et le respect de la diversité dans plusieurs résolutions clés. Nous avons été heureux de constater les partenariats qui se sont créés avec des pays de la région, et estimons que le fondement normatif que nous établissons peut favoriser un dialogue accru avec les autres pays.

L'Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe (OSCE), qui réunit l'ensemble des États postsoviétiques, est un point focal multilatéral qui revêt une importance particulière pour l'engagement du Canada à l'égard de la démocratie, des droits de la personne, de l'inclusion et du respect de la diversité en Europe de l'Est et en Asie centrale. Une grande partie des travaux de l'OSCE concordent avec les efforts que le Canada déploie dans le cadre de sa politique étrangère fondée sur des principes en vue de promouvoir et de protéger les droits de la personne et les libertés fondamentales, l'inclusion, la démocratie, la primauté du droit et la gouvernance inclusive, notamment en ligne. Le Canada joue un rôle particulièrement actif dans ces domaines au sein de l'organisation, discutant d'enjeux clés, soulevant des préoccupations et faisant pression en faveur de nouveaux engagements politiques. De même, les députés et sénateurs canadiens participent activement aux travaux de l'Assemblée parlementaire de l'OSCE. Étant l'un des principaux défenseurs de l'OSCE, de ses programmes et de ses opérations sur le terrain, le Canada cherche à s'assurer que les concepts de l'égalité entre les sexes et de l'inclusion sociale sont intégrés à tous les aspects des travaux de l'organisation. Par exemple, le Canada a appuyé un projet du Bureau des institutions démocratiques et des droits de l'homme dans les Balkans occidentaux, en Europe de l'Est, dans le Caucase du Sud et en Asie centrale de l'OSCE, qui fera entre autres la promotion de la participation politique et de la gouvernance démocratique des jeunes et des personnes handicapées.

L'OTAN est un autre point d'entrée sur ces questions dans la région. Au Sommet de l'OTAN à Varsovie en 2016, le Canada s'est joint aux alliés pour appuyer à l'unanimité la politique de l'OTAN pour le développement de l'intégrité, qui déclare que la corruption et la mauvaise gouvernance constituent des problèmes de sécurité qui nuisent à la démocratie, à la primauté du droit et au développement économique. La politique de l'OTAN sur le développement de l'intégrité réaffirme que les institutions transparentes et responsables sous contrôle démocratique sont fondamentales à la stabilité dans la zone euro-atlantique et sont essentielles à la coopération

en matière de sécurité internationale. Cette politique concorde avec les objectifs stratégiques plus vastes de l'OTAN qui visent à promouvoir la sécurité et la stabilité en partenariat étroit avec les pays du Moyen-Orient, de l'Afrique du Nord et de l'Europe de l'Est, plus particulièrement en ce qui concerne le renforcement des institutions de défense et des capacités de défense.

En participant activement aux autres organisations multilatérales, le Canada fait également la promotion de la démocratie, des droits de la personne, de l'inclusion et du respect de la diversité dans la région de l'Europe de l'Est et de l'Asie centrale. Le Canada est membre de la Communauté des démocraties, une coalition d'États qui s'attache à promouvoir les systèmes, normes et institutions démocratiques. Nous avons présidé le Groupe de travail sur l'habilitation et la protection de la société civile de cette communauté, qui prend part à des initiatives concrètes en matière de diplomatie, de défense des intérêts et d'aide technique pour contrer l'adoption de lois qui restreignent indûment la société civile. Ce groupe a pris des mesures visant à attirer l'attention sur les lois problématiques de certains pays qui étaient précédemment sous l'occupation et le contrôle de l'Union soviétique, ce qui a mené à des améliorations documentées dans ces pays.

Le Canada s'engage à respecter le principe voulant que les droits de la personne doivent être protégés aussi bien en ligne que hors ligne et est, à cet égard, un membre fondateur de la Coalition pour la liberté sur Internet. Fondée en 2011, cette coalition est un partenariat de 30 gouvernements qui travaillent à la promotion et à la protection des droits de la personne en ligne, plus particulièrement la liberté d'expression, la liberté d'association, la liberté d'assemblée et la protection des renseignements personnels. Les pays d'Europe de l'Est qui participent à la Coalition comprennent la République tchèque, l'Estonie, la Géorgie et la Pologne. Le Canada a également prôné l'inclusion des dimensions numériques des droits de la personne dans les résolutions, y compris les résolutions sur les femmes et la protection des défenseurs des droits de la personne.

En 2016, le Canada est devenu coprésident de l'Equal Rights Coalition (la Coalition sur l'égalité des droits) avec le Chili pour un mandat de deux ans. Il s'agit de la première coalition intergouvernementale pour la protection des droits fondamentaux des lesbiennes, des gais, des bisexuels, des transgenres et des intersexués (LGBTI). En avril de cette année, le Canada ainsi que 23 autres pays membres de cette coalition ont exprimé leurs préoccupations à la suite de rapports sur la persécution d'hommes gais et bisexuels en Tchétchénie, et demandé aux autorités russes d'enquêter en profondeur sur ces rapports et de s'assurer de la sûreté de toutes les personnes en Tchétchénie qui se trouvent dans des situations de risque en raison de leur orientation sexuelle. La participation du Canada à la Coalition s'ajoute aux efforts qu'il déploie sur plusieurs fronts pour promouvoir les droits des LGBTI en Europe de l'Est et en Asie centrale.

Outre les efforts qu'il accomplit dans les enceintes multilatérales, le Canada fait également la promotion de la démocratie, des droits de la personne, de l'inclusion et du respect de la diversité dans un cadre bilatéral, notamment grâce à son réseau de missions diplomatiques à l'étranger et aux efforts de l'envoyé spécial du Canada pour l'UE et l'Europe. Grâce à leurs ententes de gestion du rendement, les chefs de mission du Canada ont la responsabilité de promouvoir les droits de la personne et les libertés fondamentales. Les missions du Canada poursuivent un dialogue avec les gouvernements et appuient les efforts de la société civile pour promouvoir

l'inclusion, le respect de la diversité, les droits de la personne et la démocratie dans les contextes relatifs aux pays.

Le Canada utilise de façon efficiente les projets et les ressources relatives aux programmes qui sont disponibles. Une trousse d'outils numériques a été élaborée pour aider nos missions à nouer le dialogue avec les partenaires locaux au moyen des technologies numériques. Nous disposons également de certains outils de programmation qui sont disponibles et qui servent à promouvoir les objectifs liés aux droits. Grâce à sa nouvelle Politique d'aide internationale féministe, le Canada réaffirme sa détermination à appuyer la gouvernance inclusive, la démocratie, les droits de la personne et la primauté du droit par l'entremise de programmes et de politiques afin de favoriser le développement durable. À l'heure actuelle, par son aide au développement international, le Canada soutient de nombreux projets qui appuient la démocratie et les droits de la personne en Ukraine. Par exemple, le Canada travaille en étroite collaboration avec le gouvernement de l'Ukraine et les organisations de la société civile ukrainienne pour aider à la mise en place progressive d'un nouveau système d'aide juridique qui, depuis 2012, a créé plus de 540 points de service. Ce système déploie plus de 5 000 avocats et compte plus de 2 240 employés.

Les efforts que le Canada accomplit actuellement pour promouvoir la démocratie, les droits de la personne, l'inclusion et le respect de la diversité en Europe de l'est et en Asie centrale reposent sur des fondations solides, et nous demeurons déterminés à les mettre à profit afin de mieux appuyer les valeurs universelles dans la région.

RECOMMANDATION 8

Le gouvernement du Canada devrait travailler avec le milieu des affaires canadien afin de soutenir et de promouvoir les possibilités commerciales en Europe de l'Est et en Asie centrale, tout particulièrement dans les secteurs qui misent sur l'expertise canadienne en gestion des ressources et d'autres domaines.

RÉPONSE

Le gouvernement du Canada souscrit à cette recommandation. En gestion des ressources et dans d'autres secteurs, le Service des délégués commerciaux (SDC) du Canada continue de travailler avec le milieu des affaires canadien afin de fournir des renseignements sur le terrain ainsi que des conseils pratiques sur les marchés étrangers afin d'aider les entreprises canadiennes à prendre des décisions plus informées, plus rapides et plus rentables afin de réaliser leurs objectifs d'affaires à l'étranger. Les délégués commerciaux aident les entreprises canadiennes à trouver des débouchés pour les entreprises canadiennes grâce à un accès aux gouvernements étrangers, aux dirigeants d'affaires clés et aux décideurs par l'entremise des ambassades et des consulats du Canada dans l'ensemble de la région. Les délégués commerciaux aident les entreprises canadiennes à s'orienter avec succès à travers les méandres des marchés internationaux, que ce soit pour la recherche de coentreprises ou d'alliances stratégiques, ou en vue de participer aux chaînes de valeur mondiales.

Plus précisément, le Service des délégués commerciaux collabore avec le milieu des affaires canadien afin d'appuyer et de promouvoir les occasions commerciales en Europe de l'Est et en Asie centrale, en fournissant les quatre services clés suivants :

- Préparation aux marchés internationaux
- Évaluation du potentiel de marché
- Recherche de contacts qualifiés
- Résolution des problèmes d'affaires

Le Canada a négocié un certain nombre d'accords avec des pays de la région dans le but d'améliorer les débouchés commerciaux pour le Canada. L'application provisoire de l'AECG, qui a commencé le 21 septembre 2017, permettra d'accroître le commerce bilatéral et de renforcer les relations économiques entre le Canada et les États membres de l'UE – y compris ceux d'Europe de l'Est – ainsi que de créer de nouveaux débouchés commerciaux pour les entreprises canadiennes dans la région. Il s'agit de l'accord commercial le plus important et le plus progressiste jamais conclu par le Canada et il permettra de créer de nouvelles possibilités de croissance et de nouveaux débouchés pendant des décennies, y compris avec les États membres de l'UE en Europe de l'Est.

L'Accord de libre-échange entre le Canada et l'Ukraine (ALECU) est entré en vigueur le 1^{er} août 2017. L'ALECU appuiera la réforme économique et les efforts de développement du gouvernement de l'Ukraine, renforcera le partenariat établi entre le Canada et l'Ukraine pour la paix et la prospérité, et contribuera à ouvrir la voie à une sécurité, à une stabilité et à un développement économique global à long terme en Ukraine. L'ALECU fait également la promotion du commerce libre et progressiste grâce à des dispositions qui aident à assurer la protection de l'environnement et le respect des droits des travailleurs.

En outre, le Canada a négocié des accords de protection des investissements étrangers avec l'Arménie, la Russie, la Serbie et l'Ukraine, tandis que les négociations avec l'Albanie, le Kosovo, la Moldavie, le Kazakhstan et la Macédoine sont en cours.

RECOMMANDATION 9

Le gouvernement du Canada devrait envisager des mesures pour accroître l'efficacité du processus de demande de visa sans compromettre la sécurité du pays et les priorités nationales.

RÉPONSE

Le gouvernement du Canada souscrit à cette recommandation. Le Canada cherche à trouver un équilibre entre la facilitation des voyages effectués de façon légitime par des ressortissants étrangers et la protection de l'intégrité du régime d'immigration et d'octroi de l'asile et, à plus long terme, de la santé, de la sûreté et de la sécurité des Canadiens. Toutes les personnes qui cherchent à visiter le Canada doivent répondre aux exigences de résidence temporaire au Canada, tel que décrit dans la *Loi sur l'immigration et la protection des réfugiés* (LIPR) ainsi que son règlement connexe. Pour améliorer l'efficacité du processus de demande de visa, le gouvernement a éliminé les volets des demandes de visa de résident temporaire (VRT) pour entrée unique / les demandes de visa de résident temporaire (VRT) pour entrées multiples en 2014 et les a remplacés par un tarif unique comportant le visa pour entrées multiples par défaut. En outre, la période de validité par défaut pour l'ensemble des visas délivrés est la validité maximale permise, soit 10 ans actuellement, ou la validité du passeport du voyageur.

Depuis l'introduction des demandes électroniques, les demandeurs de visas de résidents

temporaires peuvent présenter une demande, payer leurs frais et vérifier l'état de leur demande en ligne. Les demandeurs qui ont présenté une demande sur papier peuvent, quant à eux, obtenir des détails sur l'état de leur demande et avoir une correspondance en ligne en reliant leur demande à un compte en ligne. En outre, le gouvernement du Canada a mis en place le programme CAN+ pour faciliter les voyages des clients à gros volume et à faible risque. Les demandeurs de visa qualifiés doivent s'être rendus précédemment au Canada au moins une fois au cours des dix dernières années ou détenir un visa de non-immigrant américain valide. Tous les demandeurs qui se qualifient pour le programme CAN+ profitent d'un processus de demande rationalisé exigeant peu de documents d'appui.

Le gouvernement du Canada demeure déterminé à apporter des améliorations au service à la clientèle pour les visiteurs, à assurer la cohérence de la prestation des programmes sans nuire à l'intégrité du programme et à continuer de satisfaire aux normes de service. L'objectif du gouvernement du Canada consiste à traiter les demandes présentées à l'extérieur du Canada pour un nouveau visa de visiteur dans un délai de deux semaines. Le gouvernement examine régulièrement les exigences relatives aux demandes de résident temporaire afin de rationaliser les formulaires exigés et de moderniser le processus de demande de visa.

RECOMMANDATION 10

Le gouvernement du Canada devrait entamer des discussions avec les gouvernements de pays de l'Europe de l'Est et de l'Asie centrale sur des cadres de partenariats axés sur les jeunes, y compris des ententes sur la mobilité des jeunes et des échanges éducatifs, afin de faciliter l'acquisition d'expérience professionnelle pour les jeunes.

RÉPONSE

Le gouvernement du Canada souscrit, en principe, à la recommandation du Comité voulant que le Canada entame des discussions avec les gouvernements de pays d'Europe de l'Est et d'Asie centrale sur des cadres de partenariats axés sur les jeunes. Chaque année, le Canada accueille de nombreux étudiants étrangers en provenance de l'Europe de l'Est et de l'Asie centrale, et a conclu plusieurs ententes et arrangements réciproques sur la mobilité des jeunes avec des pays d'Europe de l'Est par l'entremise d'Expérience internationale Canada (EIC). Toutefois, l'intérêt des jeunes Canadiens à travailler et à voyager dans la région demeure faible par ces ententes. Par conséquent, le Canada cherche à réduire les obstacles à la participation, à accroître la sensibilisation à EIC et aux avantages des expériences internationales chez les jeunes Canadiens et leurs influenceurs, et à travailler avec les intervenants dans le but d'améliorer les possibilités offertes aux Canadiens à l'étranger.

Le Canada continue de surveiller et d'évaluer les possibilités d'ententes sur la mobilité des jeunes avec de nouveaux partenaires. Les partenaires potentiels sont évalués par rapport à des critères qui mettent fortement l'accent sur la réciprocité des possibilités et des avantages pour les jeunes Canadiens. L'évaluation comprend également un examen de la sûreté et de la sécurité des Canadiens, l'intérêt des jeunes Canadiens, les conditions du marché du travail (p. ex. taux de chômage chez les jeunes, salaires et possibilités de perfectionnement professionnel), ainsi que le contexte bilatéral plus vaste.

Alors que le rendement économique et du marché du travail des pays d'Europe de l'Est continue

de s'améliorer, l'Asie centrale continue d'afficher des taux de chômage élevés et de faibles salaires. Comme l'indique le rapport du Comité, les occasions de perfectionnement professionnel pour les jeunes demeurent très limitées. De plus, des préoccupations importantes sont soulevées concernant la sûreté et la sécurité des Canadiens, et l'intérêt des jeunes Canadiens pour la région demeure faible. La priorité du Canada consiste à mettre l'accent sur les ententes actuelles et potentiellement nouvelles sur la mobilité des jeunes qui fournissent des occasions véritables et significatives aux jeunes Canadiens.

Le rapport soulève des considérations importantes concernant le rôle de l'éducation et de l'expérience professionnelle dans le développement de la prochaine génération de leaders dans la région. Outre les ententes actuelles sur la mobilité des jeunes, les jeunes d'Europe de l'Est et d'Asie centrale ont l'occasion de tirer avantage des excellents systèmes d'éducation du Canada et de chercher à obtenir un perfectionnement professionnel grâce à des études internationales et à de l'expérience de travail au Canada, compte tenu que la plupart des étudiants internationaux à temps plein peuvent travailler à l'intérieur ou à l'extérieur du campus lors de leurs études sans devoir obtenir un permis de travail distinct, lorsque cela est autorisé.²

² En 2016, 830 permis d'études ont été délivrés aux étudiants des pays d'Europe de l'Est, de même que 685 permis aux étudiants des pays d'Asie centrale.